



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Tir populaire suisse carabine 50m (TPS-C50)¹

Edition 2026 - Page 1

Doc.-Nº 5.51.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Tir populaire suisse carabine 50m (TPS-C50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement du Tir populaire suisse carabine 50m (TPS-C50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2. Participation

Tout le monde a le droit de participer. Ce concours peut avoir lieu plusieurs fois par année.

3. Licences et redevances

Il n'est pas exigé de licence pour ce concours et il n'est pas prélevé de contribution de sport et de formation.

4. Organisation

4.1 Exécution

Ce concours est organisé par les sociétés entre le 1^{er} avril et le 15 octobre 2026. Les sociétés peuvent envisager de se regrouper afin d'organiser ce concours en commun.

4.2 Responsabilité

Les sociétés carabine 50m des Sociétés cantonales de tir (SCT) et des Sous-fédérations (SF) de la FST nomment un responsable pour le TPS-C50. Celui-ci annonce les dates de tir à la responsable du concours (RC) TPS-C50 au moins six semaines avant le premier jour de tir.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4.3 Adresse de correspondance

Toute correspondance est à adresser à la RC TPS-C50:

Birgit Amstutz, Küfermattstrasse 33a, 5643 Sins

Tel. 041 787 22 49 E-mail: birgit.amstutz@swissshooting.ch

5. Programme de concours

5.1 Positions

Le concours peut être effectué dans les positions couché à bras franc ou couché appuyé.

5.2 Programme de tir

Le programme de tir comprend une cible exercice, une cible à 10 points et une cible à 5 points. Dans le cadre de ce programme, les sociétés peuvent organiser des concours de groupes.

5.2.1 Cible exercice

Cible: à 10 points ou cible à 5 points

Programme: 5 coups par passe, coup par coup

5.2.2 Cible à 10 points

Cible: à 10 points

Programme: 10 coups par passe, coup par coup

Des rachats illimités sont autorisés.

5.2.3 Cible à 5 points

Cible: à 5 points

Programme: 10 coups par passe, coup par coup

Des rachats illimités sont autorisés.

6. Munition

La munition peut être achetée auprès de l'organisateur.

7. Limites de distinction

7.1 Cible à 10 points

| 7.1.1 Participants titulaires d'une licence Carabine 50m | | | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|--------------------|-------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Points couronne | Juniors U13 - U17 | Juniors U19 - U21 | Elite / Seniors | Vétérans | Seniors-vétérans | Juniors U13 - U17 | Seniors-vétérans |
| Couché bras franc | | | | | | | |
| Année de naissance | 2016 - 2010 | 2009 - 2006 | 2005 - 1967 | 1966 - 1957 | 1956 et plus âgés | 2016 - 2010 | 1956 et plus âgés |
| 1 point couronne | 74 points | 84 points | 86 points | 84 points | 74 points | 80 points | |
| 2 points couronne | 146 points | 166 points | 170 points | 166 points | 146 points | 158 points | |
| 3 points couronne | 216 points | 246 points | 252 points | 246 points | 216 points | 234 points | |

| 7.1.2 Participants sans licence Carabine 50m | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|------------------------|
| Points couronne | Juniors U13 - U17 | Juniors U19 - U21 | Elite / Seniors | Vétérans | Senior-vétérans |
| Couché appuyé | | | | | |
| Année de naissance | 2016 - 2010 | 2009 - 2006 | 2005 - 1967 | 1966 - 1957 | 1956 et plus âgés |
| 1 point couronne | 80 points | 84 points | 86 points | 84 points | 80 points |
| 2 points couronne | 158 points | 166 points | 170 points | 166 points | 158 points |
| 3 points couronne | 234 points | 246 points | 252 points | 246 points | 234 points |

7.2 Cible à 5 points

Les points obtenus par passe ne peuvent pas être cumulés.

| 7.2.1 Participants titulaires d'une licence Carabine 50m | | | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Points couronne | Juniors U13 - U17 | Juniors U19 - U21 | Elite / Seniors | Vétérans | Seniors-vétérans | Juniors U13 - U17 | Seniors-vétérans |
| Couché bras franc | | | | | | Couché appuyé | |
| Année de naissance | 2016 - 2010 | 2009 - 2006 | 2005 - 1967 | 1966 - 1957 | 1956 et plus âgés | 2016 - 2010 | 1956 et plus âgés |
| 1 point couronne | 40 points | 44 points | 45 points | 44 points | 40 points | 42 points | |

| 7.2.2 Participants sans licence Carabine 50m | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------|------------------------|
| Points couronne | Juniors U13 - U17 | Juniors U19 - U21 | Elite / Seniors | Vétérans | Senior-vétérans |
| Couché appuyé | | | | | |
| Année de naissance | 2016 - 2010 | 2009 - 2006 | 2005 - 1967 | 1966 - 1957 | 1956 et plus âgés |
| 1 point couronne | 42 points | 44 points | 45 points | 44 points | 42 points |

8. Distinctions

Les distinctions suivantes seront remises:

- 1 point couronne = 1 distinction en bronze ou 1 carte-couronne de Fr. 4.-
- 2 points couronne = 1 distinction en argent ou 1 carte-couronne de Fr. 8.-
- 3 points couronne = 1 distinction en or ou 1 carte-couronne de Fr. 12.-

Le nombre de distinctions pouvant être remises n'est pas limité. Il est déterminé en fonction des points-couronne obtenus. Les distinctions sont à commander auprès de la RC TPS-C50.

9. Carte de tireur sportif carabine 50m

La carte de tireur sportif carabine 50m n'est remise qu'aux tireurs licenciés C-50 qui ont obtenu en deux passes la distinction en argent ou la carte-couronne à Fr. 8.- en position couché, à bras franc (exception: U13 - U17 et SV, aussi couché appuyé). Les cartes de tireur sportif peuvent être commandées en même temps que le matériel auprès de la RC TPS-C50. Les tireurs licenciés doivent être mentionnés dans le décompte.

Le nombre de tireurs licenciés ainsi que les tireurs «non licenciés» doivent désormais être mentionnés sur le formulaire «Annonce, bulletin de livraison et décompte».

10. Matériel

10.1 Annonce et commande

Le tir doit être **annoncé** par courriel au moins **6 semaines avant son début**.

Le matériel (feuilles de stand, affiches, cartes d'invitation et distinctions) est à commander au moyen du formulaire «Annonce, bulletin de livraison et décompte (fichier excel)» qui se trouve sur le site internet de la FST
(<https://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/volksschiessen-gewehr-50m/>).

10.2 Attribution

L'attribution du matériel et des distinctions se fait d'après la commande mais aussi en tenant compte du volume de l'année précédente.

11. Frais de participation maximale

- Exercices Fr. 2.50 par passe
- Cible à 10 points Fr. 9.- par passe
- Cible à 5 points Fr. 9.- par passe

12. Finances

12.1 Facturation aux sociétés

Les montants suivant sont facturés aux sociétés:

- Fr. 2.65 pour chaque passe tirée
- Fr. 4.- par distinction en bronze utilisée
- Fr. 4.- par carte couronne à Fr. 4.- utilisée
- Fr. 8.- par distinction en argent utilisée
- Fr. 8.- par carte-couronne à Fr. 8.- utilisée
- Fr. 12.- par distinction en or utilisée
- Fr. 12.- par carte-couronne à Fr. 12.- utilisée
- Fr. -.50 par carte-couronne maculée renvoyée

12.2 Rabais de quantité

Suivant le nombre de passes vendues, un rabais de quantité sera accordé aux sociétés et les taxes suivantes seront appliquées:

- | | | | |
|-----------------------|----------|---------------------|----------|
| - de 1 à 50 passes | Fr. 2.65 | de 501 à 600 passes | Fr. 2.05 |
| - de 51 à 100 passes | Fr. 2.55 | de 601 à 700 passes | Fr. 1.95 |
| - de 101 à 200 passes | Fr. 2.45 | de 701 à 800 passes | Fr. 1.85 |
| - de 201 à 300 passes | Fr. 2.35 | de 801 à 900 passes | Fr. 1.75 |
| - de 301 à 400 passes | Fr. 2.25 | dès 901 passes | Fr. 1.65 |
| - de 401 à 500 passes | Fr. 2.15 | | |

Pour pouvoir bénéficier de ces rabais, les conditions mentionnées sous point 13.1 doivent être strictement respectées.

12.3 Délai de paiement

Les factures sont payables dans les quinze jours sur le compte IBAN CH17 0645 0016 1803 2330 8 de la Clientis Bank Oberaargau (Clearing-N° 6450), 4917 Melchnau.

13. Retour

13.1 Délai

Immédiatement après le dernier jour de tir, le solde des distinctions et des cartes-couronne est à retourner à la RC TPS-C50. Elles devront être en sa possession le 5^e jour au plus tard après le dernier jour de tir. Passé cette échéance elles ne seront pas reprises mais facturées à la société concernée. Le reste du matériel, selon bulletin de livraison, est à retourner dans les deux semaines.

13.2 Retour du matériel

Sont à retourner: le formulaire dûment complété, les feuilles de stand utilisées, maculées ou non-utilisées, le solde des distinctions ainsi que les cartes-couronne, maculées ou non. Le matériel manquant est à payer selon article 12.1. Les affiches et cartes d'invitation restantes sont à conserver en vue de l'organisation du prochain Tir populaire.

14. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE TPS-C50 de la saison 2025 du 11 novembre 2024;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 11 novembre 2025;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

| | |
|---|--|
| Caroline Weber-Widmer Cheffe de la Division carabine 10/50m | Birgit Amstutz Responsable du TPS carabine 50m |
|---|--|